



## **LE REDRESSEMENT N'EST PAS POSSIBLE SANS LES TRAVAILLEUSE·EUR·S DE L'INFORMEL LA REPRISE ET LES RÉFORMES POST-COVID : DEMANDES ET REVENDICATIONS DE LEURS ORGANISATIONS**

*« Bien qu'elle persiste, la pandémie de COVID-19 se veut déjà un cri d'alarme pour tous les pays, grands ou petits, riches ou pauvres, développés ou en développement. Elle nous a ouvert les yeux sur la fragilité de nos systèmes de santé, l'instabilité de nos structures économiques, la montée de la haine intercommunautaire et les vulnérabilités de notre société. Notre capacité à affronter cette crise dépendra de la façon dont nous répondrons aux réalités locales — par-delà les réalités mondiales — et notre capacité à nous relever de la crise dépendra de notre degré de volonté à réorganiser nos priorités au fil du redressement ».*

Ela Bhatt, fondatrice la SEWA et cofondatrice de WIEGO

La crise sanitaire et économique déclenchée par la COVID a mis en relief la situation des travailleuse·eur·s de l'informel (TDI) dans le monde entier. En effet, on admet de plus en plus que la pandémie et les restrictions imposées par les gouvernements ont eu sur leurs activités de subsistance, et à plus forte raison sur leur personne, un impact négatif disproportionné, que beaucoup d'entre elles fournissent des biens et services essentiels et, paradoxalement, que de nombreux employés de première ligne désignés essentiels le sont à titre informel, sans assurance-maladie ni congés de maladie payés. En somme, la crise induite par la COVID a mis à nu et exacerbé de nombreuses inégalités et injustices que connaissaient les TDI et leurs familles avant l'éclosion de la pandémie.

Cependant, alors que de nombreux gouvernements ont ciblé les TDI dans le contexte des mesures d'intervention face à la crise, peu d'entre eux se soucient de les intégrer, encore moins leurs activités de subsistance, dans les plans et budgets de redressement post-COVID. Et pourtant, la reprise, pour autant qu'on la veuille complète, sans les TDI, n'est ni souhaitable ni faisable.

Parce que, à l'échelle mondiale, 60 % de la main-d'œuvre active (90 % dans les pays en développement, 67 % dans les économies émergentes et 18 % dans les économies développées), soit un total de 2 milliards de travailleuse·eur·s, se trouvent sous le régime de l'informel. Dans une autre optique, les TDI sont à l'origine de plus de la moitié des emplois dans le monde, et pas moins de 90 % dans les pays en développement. Investir dans cette catégorie de travailleurs, leurs activités et leurs entreprises, est donc essentiel à la reprise économique, c'est-à-dire à une reprise plus rapide, plus efficace et plus équitable. Comme préalable fondamental, les gouvernements devraient adopter en leur faveur un moratoire interdisant le harcèlement, les amendes, la confiscation de leurs biens et les expulsions, y compris la suppression de leurs activités de

subsistance. L'adhésion à ce principe, qualifié de « non-malfaisance », ne nécessitera que peu de moyens financiers.

En dressant un cadre propice aux mesures d'aide, au redressement et aux réformes menées à long terme, que les organisations des TDI consultées aux fins de l'étude de WIEGO, intitulée « [La crise de la COVID-19 et l'économie informelle](#) »,<sup>1</sup> appellent de tous leurs vœux, cadré accompagné d'exemples concrets, le présent document, dit « Sommaire des demandes et revendications », veut soutenir ces organisations participantes et d'autres organisations de TDI dans leurs luttes constantes — leur plaidoyer et leurs négociations — en vue d'une reprise qui, si elle est complète et juste, se traduira à l'avenir par une « meilleure donne » pour les TDI.

## PRINCIPES DIRECTEURS

Principes directeurs	Exemples de villes
<p><b># 1 – Non-malfaisance</b></p> <p>Les autorités locales et la police devraient en finir avec le harcèlement, les pots-de-vin, l'expulsion et les autres formes de pénalisation des TDI, qui sont autant de pratiques courantes en temps normal. Elles ne devraient pas prétexter la crise ou les problèmes de santé publique pour démolir les maisons et les lieux de travail des pauvres.</p>	<p><b>Delhi, Inde</b></p> <p>La municipalité de Delhi devrait bannir l'expulsion des vendeuse·eur·s de rue (VDR), comme le prévoit la Street Vendor Act de 2014 (Loi de 2014 sur les vendeurs de rue). La municipalité de Delhi devrait arrêter le harcèlement des récupérateur·e·s de matériaux (RDM) et des VDR rue par la police et les agents municipaux.</p>
<p><b># 2 – « Rien pour nous, sans nous »</b></p> <p>Les organisations de base porte-parole des TDI devraient pouvoir participer à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des efforts de secours, de redressement et de réforme. Fortes de leur connaissance et de leur expérience du terrain, elles sont à même de s'assurer que ces efforts sont destinés et bien adaptés aux pauvres, y compris les travailleuse·eur·s pauvres, et de contribuer à canaliser les ressources prévues vers les pauvres.</p>	<p><b>Accra, Ghana</b></p> <p>Le gouvernement, à tous les paliers, devrait inviter les représentants des TDI à siéger aux groupes de travail ou aux comités qui s'occupent des plans de relance et des politiques de protection sociale.</p>

<sup>1</sup> La crise de la COVID-19 et l'économie informelle, une étude longitudinale sous la conduite de WIEGO, se propose d'évaluer l'impact de la crise pandémique sur certains groupes de travailleuse·eur·s en emploi informel et leurs ménages dans 12 villes (Accra, Ghana ; Ahmedabad, Inde ; Bangkok, Thaïlande ; Dakar, Sénégal ; Dar es Salam, Tanzanie ; Delhi, Inde ; Durban, Afrique du Sud ; Lima, Pérou ; Mexico, Mexique ; New York, États Unis ; Pleven, Bulgarie ; Tiruppur, Inde). Ce « Résumé des demandes et revendications » accompagne les [fiches d'information](#) qui présentent, pour chaque ville, les résultats avec plus de détails.

« La plus grande peur qui est la nôtre en tant que recycleurs est le harcèlement de la police et le fait que nous ne pouvons pas accéder facilement aux produits recyclables [...]. La plupart des secteurs où nous trouvons des produits recyclables ne nous sont plus accessibles et, lorsqu'on se débrouille et arrive à en faire la collecte quelque part, la police nous prend nos produits recyclables et nous accuse de répandre des déchets. » — Récupérateur de matériaux, Durban

## REVENDEICATIONS COMMUNES

### 1. Aide financière pour rembourser les dettes et restaurer l'épargne et les actifs

Demandes et revendications en termes de politiques	Exemples de villes
Aide financière à la relance à court terme	<p><b>Ville de New York, États Unis</b> L'État de New York devrait adopter la loi prévoyant le Fonds pour travailleurs exclus (Excluded Workers Fund, NYS8277B/A10414A), qui imposerait aux milliardaires dans l'État un impôt sur la fortune et redistribuerait les recettes aux travailleurs-eur-s exclus d'autres programmes d'aide publique.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Le Conseil national des petites industries (NBSSI) devrait leur apporter, par l'extension des subventions monétaires et de l'aide alimentaire, un soutien immédiat en compensation des pertes massives de revenus.</p>
Moratoires sur les paiements et remises de dettes, par exemple, le paiement des factures de services publics, loyer, frais de scolarité, amendes et frais.	<p><b>Accra, Ghana</b> Le NBSSI, les services compétents des conseils municipaux et le ministère des Collectivités locales et du Développement rural devraient agir dès maintenant pour mettre en place un moratoire absolu sur les loyers des étals de marché, ainsi que la suppression des péages et des redevances.</p> <p><i>Demandes similaires à Delhi et Ahmedabad</i></p>

« Nous avons besoin du soutien financier du gouvernement. Nous en avons besoin d'où qu'il vienne. Nous sommes en retard de loyer. Parfois, nous avons très peu de quoi manger. » — Vendeur, Ville de New York

## 2. Aide au rétablissement du travail et des moyens de subsistance

Demandes et revendications en termes de politiques	Exemples de villes
Subventions financières de relance, y compris le fonds pour les TDI	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Le ministère du Travail devrait accorder des subventions, de 100 000 à 1 million de THB, aux organisations ou coopératives de TDI inscrites.</p> <p><i>Demandes similaires à Ahmedabad</i></p>
Plans de relance — réduction des impôts et des taux d'intérêt, augmentation des dépenses publiques — ciblant les TDI	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Le ministère du Travail devrait accorder des prêts individuels de 50 000 à 300 000 THB, sans intérêt ni garant, aux TDI pour les aider à reprendre leurs activités de subsistance.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Le NBSSI, les services compétents des conseils municipaux et le ministère des Collectivités locales et du Développement rural devraient aider les travailleurs à reconstituer leur capital en leur donnant accès à des aides aux petites entreprises, notamment des prêts sans intérêt.</p> <p><i>Demandes similaires à Ahmedabad</i></p>
Réouverture des marchés naturels des VDR et des zones/espaces de tri à l'usage des RDM	<p><b>Pleven, Bulgarie</b> La ville de Pleven devrait mettre à disposition dans le centre-ville un espace de vente au détail, sans frais, à l'usage des TAD et des VDR (<i>cette demande a été satisfaite par la ville de Pleven en 2020</i>).</p> <p><i>Demandes similaires à Ahmedabad, Bangkok, Delhi, Lima</i></p>
Marchés publics de biens et services, dont des quotas d'approvisionnement en biens et services essentiels auprès de TDI	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Les organismes gouvernementaux à tous les paliers devraient se fournir en biens et services d'au moins 30% auprès des TDI.</p> <p><i>Demandes similaires à Pleven</i></p>
Mécanismes de garantie de l'emploi : droit légal à l'emploi pendant un nombre déterminé de jours à des taux de salaire déterminés	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Le gouvernement de la Thaïlande devrait garantir à tous les travailleuse-eur-s 10 jours de travail, par mois, au salaire minimum, à divers titres et dans divers domaines : services d'urgence tels que l'aide à la prise</p>

	<p>en charge des enfants, des personnes âgées et des personnes déficientes ; travaux publics tels que l'amélioration des infrastructures civiques ; soutien administratif auprès des organismes publics, des écoles ou des établissements de santé ; services « verts », tels que la rénovation des habitations et la restauration des écosystèmes pour atténuer et s'adapter au changement climatique.</p> <p><b>Tiruppur, Inde</b> Le gouvernement national, celui des États et les municipalités devraient mettre en place des programmes d'emploi substitut, en particulier en faveur des travailleuse-eur-s migrant-e-s (TM).</p>
<p>Formation et certification des compétences et des entreprises</p>	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Le ministère du Travail devrait instituer à l'endroit des TDI des programmes de formation et de certification professionnelle, les incitant à relever leurs capacités et leur rémunération, par exemple, en tant que prestataires de soins professionnels qualifiés pour enfants, personnes âgées et personnes handicapées.</p> <p>Ces programmes devraient comprendre des volets formations aux technologies numériques, notamment dans les domaines de la vente et le marketing en ligne.</p> <p><i>Demandes similaires à Accra, Ahmedabad, et Dakar</i></p>
<p>Conditions de travail sécurisantes et décentes, fourniture d'équipements et mise en place de mesures de protection</p>	<p><b>Ahmedabad, Inde</b> La municipalité d'Ahmedabad devrait fournir des équipements de protection (masques, gants et désinfectant) et prendre des mesures de prévention (points d'eau et aménagement de distances de sécurité) sur les marchés tenus par les VDR.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Les administrations municipales doivent améliorer les infrastructures des marchés tenus par les VDR, des marchés bâtis et des autres lieux de travail des TDI, investissements qui permettront une meilleure ventilation, un meilleur assainissement et une meilleure protection contre les incendies, ainsi qu'un environnement de travail globalement plus sécurisant.</p> <p><i>Demandes similaires à Dakar et Durban</i></p>

<p>Débureaucratization par la simplification des formalités d'octroi des licences et des permis de travail</p>	<p><b>Mexico, Mexique</b> Le gouvernement de la ville et la mairie devraient alléger, voire simplifier, les formalités d'octroi de licences ou de permis de travail, de quoi inciter plus de TDI à en faire la demande, à se faire inscrire dans les registres ministériels et, par conséquent, à s'assurer de pouvoir bénéficier des programmes gouvernementaux.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Le NBSSI, les services compétents des conseils municipaux et le ministère des Collectivités locales et du Développement rural devraient permettre aux TDI de demander des subventions monétaires, et non des prêts, en personne et sans exigences et formalités excessives en termes de documents.</p>
<p>Vaccination des TDI la priorité devant être accordée à la composante de la main-d'œuvre réputée constituée de travailleurs essentiels</p>	<p><b>Dakar, Sénégal</b> Le Ministère de la Santé et de l'Action sociale devraient reconnaître que les RDM, en étant prestataires de services essentiels, contribuent à l'assainissement de la ville et devraient se faire vacciner en priorité afin de réduire les risques liés à leur travail.</p>

*« [Le soutien le plus important qu'il nous faut pour progresser] consiste à mettre en place, à l'intention des femmes, même en dehors de la récupération de matériaux, des alternatives offrant une plus grande sécurité de travail ou encore une formation technique afin que nous puissions mieux subvenir aux besoins de nos familles en développant d'autres activités génératrices de revenus en marge de notre travail de récupération de matériaux. » — Récupératrice de déchets, Dakar*

### 3. Protection sociale

<p><b>Demandes et revendications en termes de politiques</b></p>	<p><b>Exemples de villes</b></p>
<p>Élargissement et adaptation des programmes d'aide sociale en place, l'objectif étant de relever le niveau des prestations et d'en faire bénéficier à de nouveaux groupes de personnes</p>	<p><b>Accra, Ghana</b> Le ministère de la Parité et de la Protection sociale devrait élargir aux TDI, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables en milieu urbain, le Livelihood Empowerment Against Poverty (LEAP, programme du revenu de subsistance contre la pauvreté), et ce, à titre permanent.</p> <p><i>Demandes similaires à Dakar, Delhi, Durban et Plevan</i></p>

<p>Réforme des régimes de protection sociale participatifs de façon à y inclure davantage les TDI</p>	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Le ministère thaïlandais du Travail devrait réformer la sécurité sociale en ouvrant aux TDI droit aux mêmes prestations que les travailleuse·eur·s du secteur formel, la réforme engagée devant également faire du bureau une agence indépendante dont l'organe directeur comprend des travailleurs·s et une représentation égale de toutes les personnes inscrites.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Le secrétariat du NHIS (Régime national d'assurance-maladie), qui relève du ministère de la Santé, devrait supprimer tous les obstacles financiers et administratifs à l'inscription, voire à la participation, au NHIS.</p> <p><i>Demandes similaires à Dakar, Delhi, Durban, Pleven</i></p>
<p>Services de garde d'enfants et programmes de restauration scolaire au profit des enfants des TDI</p>	<p><b>Durban, Afrique du Sud</b> La municipalité devrait mettre en place, à proximité des lieux de travail, des garderies abordables et accessibles.</p> <p><b>Mexico, Mexique</b> Le gouvernement de la ville doit concevoir et mettre en œuvre un régime public de garde d'enfants, comme le prévoit l'article 9.B de la Constitution politique de la ville de Mexico.</p>

« Le travail domestique n'est pas une profession reconnue. Nous avons des employeurs, mais les travailleuses domestiques ne peuvent pas s'inscrire en vertu de l'article 33 du Règlement sur la sécurité sociale. Elles ne peuvent le faire que sous l'article 40 en tant qu'indépendantes sans employeur. Or, l'article 40 est moins favorable en termes de prestations de sécurité sociale. » — Travailleuse domestique, Bangkok

#### 4. Environnement politique et juridique favorable à l'échelle des villes

Demandes et revendications en termes de politiques	Exemples de villes
<p>Accès réglementé à l'espace public — et droit d'y travailler — y compris des moratoires sur les frais de permis et autres frais</p>	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> L'Administration métropolitaine de Bangkok devrait permettre aux VDR et aux chauffeurs de motos-taxis, délocalisés par suite des récentes expulsions, de retourner sur leur lieu de travail d'origine.</p>

	<p><b>Ahmedabad, Inde</b> La municipalité d’Ahmedabad devrait rouvrir et protéger tous les marchés naturels accueillant les VDR et tous les marchés de gros.</p> <p><b>Durban, Afrique du Sud</b> La municipalité d’eThekwinin devrait instituer un moratoire sur les droits de permis (que les TDI aient ou non des arriérés de paiement).</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Le NBSSI, les services compétents des conseils municipaux et le ministère des Collectivités locales et du Développement rural devraient agrandir les marchés créant ainsi des places à l’usage des VDR.</p> <p><b>Lima, Pérou</b> Les municipalités locales doivent se conformer aux dispositions de l’Ordonnance 1787 qui régleme le commerce dans l’espace public et favorise les relocalisations formalisées.</p>
Services d’infrastructure de base sur leur lieu de travail	<p><b>Ville de New York, États Unis</b> Le conseil municipal de New York, profitant de son fonds d’investissement, devrait créer une fiducie foncière au service des efforts de durabilité et s’assurer que l’association Sure We Can peut se maintenir à long terme, dans son emplacement actuel, en tant qu’espace de triage et de dépôt sûr pour les canneurs.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Les administrations municipales doivent investir dans les infrastructures des lieux de travail pour y améliorer la ventilation et l’assainissement, ainsi que la sécurité globale de l’environnement de travail.</p> <p><b>Durban, Afrique du Sud</b> La municipalité d’eThekwini devrait rouvrir les installations de bains publics.</p> <p><i>Demandes similaires à Delhi et Dakar</i></p>
Transport facilitant les trajets entre le domicile, les marchés et le lieu de travail	<p><b>Ahmedabad, Inde</b> La municipalité d’Ahmedabad devrait mettre en place des transports publics, abordables et accessibles, afin que les TDI puissent transporter leurs marchandises</p>



	entre leur lieu de résidence, les marchés de gros et les sites/marchés de vente.
Harcèlement et évictions en moins	<p><b>Durban, Afrique du Sud</b> La municipalité d'eThekweni devrait mettre fin au harcèlement ainsi qu'à la confiscation des biens et à leur mise en fourrière.</p> <p><b>Ville de New York, États Unis</b> Le maire de la ville de New York devrait décharger le département de police de New York de toute activité liée à l'application de la réglementation sur la vente dans la rue (<i>cette demande a été formellement satisfaite en février 2021</i>).</p>
Dépénalisation des TDI et de leurs activités de subsistance, cette mesure étant garantie par des protections juridiques contre les abus de la police, des autorités locales et des employeurs	<p><b>Ville de New York, États Unis</b> La ville de New York City devrait mettre en œuvre la législation, Intro 116, adoptée en février 2021, qui augmente les octrois de permis de vente de nourriture, établit une seule agence chargée de la mise en application, harmonisant ainsi les règlements sur la vente, ôte définitivement à la police de New York cette responsabilité et institue un Comité consultatif multipartite sur la vente.</p> <p><i>Demandes similaires à Accra</i></p>

« Nous avons besoin de politiques adaptées à notre situation sur le terrain et qui doivent être pleinement mises en œuvre en tant que telles au profit des travailleuse-eur-s de l'informel. »  
– Vendeuse de marché, Durban

## 5. Environnement politique et juridique favorable à l'échelle nationale

<b>Demandes et revendications en termes de politiques</b>	<b>Exemples de villes</b>
Promotion d'une stratégie de croissance économique à forte intensité de main-d'œuvre, laquelle comprend les TDI et leurs activités de subsistance	<p><b>Delhi, Inde</b> Le gouvernement indien devrait reconnaître et appuyer les TDI, de même que leurs moyens de subsistance, en favorisant une croissance à forte intensité de main-d'œuvre.</p>

<p>Intégration des TDI et de leurs activités de subsistance dans la planification du redressement économique et au-delà aux niveaux national, provincial/étatique et local</p>	<p><b>Delhi, Inde</b> Le gouvernement, à tous les paliers, devrait reconnaître les TM et leur faciliter l'accès aux programmes et dispositifs d'aide publics.</p> <p><b>Ville de New York, États Unis</b> Les services aux petites entreprises de la ville de New York, ainsi que d'autres organismes de l'État, devraient accorder des prêts aux petites entreprises et d'autres services de soutien aux vendeuse-ur-s.</p>
<p>Extension des droits du travail et des droits commerciaux aux travailleurs salariés et aux indépendants non formalisés</p>	<p><b>Delhi, Inde</b> Le gouvernement national devrait amener tous les TDI, y compris celles et ceux qui travaillent à domicile et dans des espaces non formalisés, sous le régime de la législation et de la réglementation nationales du travail, qui garantit le droit à un travail et à une rémunération décentes.</p> <p>Le ministère du Travail devrait promouvoir les droits du travail et le travail décent à l'endroit des TDI.</p> <p><i>Demandes similaires à Dakar</i></p>
<p>Immatriculation des TDI dans les registres sociaux et les registres de la main-d'œuvre</p>	<p><b>Accra, Ghana</b> Les ministères concernés devraient faire inscrire les TDI dans les registres (ou bases de données) régulièrement tenus à jour afin de mieux s'assurer que les mesures d'aide et de redressement, pendant et après les périodes de crise, leur sont adaptées.</p> <p><b>Tiruppur, Inde</b> Le ministère du Travail de l'État devrait reconnaître les TD et les faire inscrire au registre des travailleurs « non organisés » établi par le Conseil de protection des travailleurs manuels de l'État</p>

« Ce que nous faisons dans la récupération de matériaux, c'est du travail individuel. Mais, cela nous permet de tenir le coup, sauf que nous ne contrôlons rien dans la gestion des déchets et la détermination des prix. Nous devons être impliqués dans tout ce qui est fait en relation avec la décharge. » – Leader de récupérateurs de matériaux, Dakar

<b>Demandes et revendications en termes de politiques</b>	<b>Exemple de villes</b>
Travaux réguliers et bons de travail normalisés	<p><b>Lima, Pérou</b> Le ministère du Travail devrait s'assurer que les TD, une fois employées, bénéficient d'une rémunération, d'horaire et de conditions de travail équitables, ainsi que des avantages ou prestations des travailleurs.</p>
Tarifs (salaires), rémunération à la pièce équitables et versement régulier et ponctuel des sommes dues	<p><b>Tiruppur, Inde</b> L'Association des employeurs de Tiruppur devrait promouvoir à l'égard des TAD un accroissement des ordres de travail et des tarifs plus élevés à la pièce.</p> <p>Le ministère du Travail de l'État devrait défendre au nom des TAD des tarifs/taux à la pièce équitables par le biais de mécanismes de négociation tripartites.</p> <p><i>Demandes similaires à Dakar</i></p>
Biens et services à des prix équitables	<p><b>Ville de New York, États Unis</b> L'État de New York devrait élargir la portée de la loi actuelle sur les bouteilles, comme le veut le projet de loi S2129A du Sénat, qui augmenterait 1) la consigne à 10 cents par bouteille afin de promouvoir le rachat et de rétribuer les canneurs pour leur travail critique de récupération et 2) les frais de manutention à 5 cents par bouteille pour renforcer l'infrastructure de rachat.</p>

« En cette période, le maître de la maison vous dit qu'il n'a pas d'argent, et vous n'avez donc qu'à attendre qu'on vous verse votre salaire. »  
— Travailleuse domestique, Dar es Salaam

## 7. Revendications fondamentales

<b>Revendications en termes de politiques</b>	<b>Exemples de villes</b>
Reconnaissance et dignité en tant qu'acteurs économiques légitimes fournisseurs de biens et services essentiels	<p><b>Ahmedabad, Inde</b> Les gouvernements national et celui des États ainsi que les municipalités devraient reconnaître les TDI comme des travailleurs essentiels étant fournisseurs de services de soin et ménagers vitaux, de biens et services dans les chaînes d'approvisionnement</p>

	<p>nationales et mondiales, d'aliments et autres biens ménagers, ainsi que de services de gestion des déchets.</p> <p><b>Accra, Ghana</b> Le gouvernement national devrait déclarer la récupération, le traitement et le recyclage des matériaux une catégorie professionnelle, officiellement, et l'inscription en tant que RDM devrait ouvrir droit aux prestations sociales du gouvernement et à l'aide d'urgence pendant les crises comme celle de la COVID-19.</p> <p><i>Demandes similaires à : Dakar</i></p>
Absence de préjudice de la part de l'État ou des détenteurs de capitaux	<p><b>Durban, Afrique du Sud</b> Les chambres de commerce devraient adopter à l'égard des TDI, surtout en cette période de pandémie, une nouvelle attitude ou sensibilité empreinte de sympathie en évitant de faire pression sur les autorités locales pour qu'elles agissent de manière punitive contre les TDI exerçant leur activité dans l'espace public.</p>
Protections juridiques et sociales	<p><b>Dar es Salaam, Tanzanie</b> Le gouvernement tanzanien devrait ratifier la C189 de l'OIT et mieux appliquer la législation nationale en vigueur qui régit les conditions de travail des TD.</p>
Égalité d'accès aux droits et avantages au même titre que les travailleuse-eur-s du secteur formel	<p><b>Bangkok, Thaïlande</b> Le ministère thaïlandais du Travail devrait réformer la sécurité sociale en offrant aux TDI les mêmes avantages que leurs homologues du secteur formel.</p>
Égalité d'accès de tous les citoyens aux biens et services publics	<p><b>Accra, Ghana</b> Le gouvernement national et les administrations municipales devraient lever les restrictions à l'accès public aux matériaux, y compris pendant la clôture des décharges, s'assurer que les programmes de séparation à la source protègent les moyens de subsistance des RDM qui perdent l'accès aux matériaux.</p>
Voix représentative dans les processus d'élaboration des politiques et de formulation des règles	<p><b>Accra, Ghana</b> Le gouvernement à tous les paliers devrait faire participer les TDI et leurs organisations, en tant que parties prenantes majeures, à tous les processus décisionnels qui influent sur leur travail, en invitant</p>

	<p>même leurs représentants à siéger aux groupes de travail ou aux comités qui s'occupent du redressement.</p> <p><b>Bangkok, Thaïlande</b></p> <p>Le gouvernement national et les municipalités devraient garantir la participation et le suivi de la Fédération des travailleuse·eur·s de l'informel, d'autres organisations de la société civile et des universitaires afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre des politiques et des lois est efficace et efficient.</p>
--	---

*« Nous devons nous unir, nous soutenir mutuellement, parce que le gouvernement ne nous soutient pas. Nous devons faire de notre mieux [pour] nous faire reconnaître en tant que travailleurs. Les sous-traitants [doivent] jouir des droits du travail, les indépendants [doivent avoir] accès aux marchés et aux locaux, localement. Les travailleuse·eur·s domestiques doivent insister pour que notre gouvernement ratifie la Convention 189. Les vendeuse·eur·s de rue n'ont aucun droit. Nous devons nous unir, tous, et exiger de notre gouvernement reconnaissance et visibilité en tant que travailleurs. Ce n'est qu'ainsi que nous aurons accès aux régimes de protection sociale. » – Travailleuse à domicile, Plevn*

## DEMANDES ET REVENDICATIONS SECTORIELLES

En complément des revendications communes et fondamentales exposées ci-dessus, chaque groupe professionnel ou de métier parmi les TDI en a d'autres propres au secteur.

### Travailleuse·eur·s domestiques (TD)

DEMANDES ET REVENDICATIONS EN TERMES DE POLITIQUES
Reconnaissance des TD en tant que travailleuse·eur·s essentiels lors des périodes de confinement induites par la COVID et d'autres crises du genre
Reconnaissance des TD en tant que travailleuse·eur·s investis de droits des travailleurs
Ratification de la Convention 189 de l'OIT et mise en œuvre de la législation y afférente

*« Nous essayons sans cesse de convaincre le gouvernement d'adopter des politiques très positives à l'égard des travailleuse·eur·s domestiques. Et cela explique pourquoi nous avons réussi à formaliser l'emploi, celui de travailleuse·eur domestique, tel qu'il est aujourd'hui aux yeux de la loi. Nous bénéficions de la structure salariale mise en place par le gouvernement. Le salaire minimum a été établi, et nous sommes encore à convaincre le gouvernement de ratifier la Convention 189. » Secrétaire générale de CHODAWU, Dar es Salaam*

## Travailleuse·eur·s à domicile (TAD)

DEMANDES ET REVENDICATIONS EN TERMES DE POLITIQUES
Reconnaissance en tant que travailleuse·eur·s essentiels producteurs de biens et services essentiels
Reconstitution des chaînes d'approvisionnement dans lesquelles les TAD sont engagés, y compris des conditions d'emploi et de commerce équitables en faveur des TAD qui sont salariés, entrepreneurs dépendants ou indépendants
Reconnaissance en tant que travailleuse·eur·s — indépendants, salariés ou entrepreneurs dépendants — investis des droits des travailleurs
Accès au marché et droits commerciaux pour les TAD indépendants
Ratification de la C177 de l'OIT et mise en œuvre de la législation nationale y afférente
Services d'infrastructure de base sur les lieux de travail à domicile

*« Je me dis tout simplement que le confinement a pris fin et que le temps est venu de trouver du travail, maintenant que tout est revenu à la normale. Oui, les cas d'infections augmentent, mais le travail continue comme d'habitude, donc ils doivent nous donner au moins du travail maintenant. Les gens portent un masque, ils essaient de se protéger du virus, alors maintenant nous devons travailler. » – Travailleuse à domicile, Delhi*

## Vendeuse·eur·s de rue (VDR)

DEMANDES ET REVENDICATIONS EN TERMES DE POLITIQUES
Reconnaissance en qualité de travailleuse·eur·s essentiels fournisseurs de biens et services essentiels dont la nourriture
Réformes et mise en œuvre des lois protégeant et règlementant le commerce de rue
Reconnaissance et protection des marchés naturels constitués de VDR
Harcèlement, pots-de-vin, confiscation, expulsions et relocalisations en moins
Services d'infrastructure de base — points d'eau, toilettes, sanitaires et éclairage — sur les marchés naturels

*« Vu que cette pandémie va perdurer, nous aimerions avoir un espace où travailler en paix, sans la crainte d'être expulsés, frappés ou dépouillés de notre marchandise. Nous voulons être en sécurité. » - Vendeuse·eur de rue, Lima*

*« Une réalité post-COVID sera celle où l'on devra réparer le système en place, une réalité qui rappelle celle des vendeuse·eur·s qui exercent leur activité au dehors, en toute légalité, sans être harcelés. Il faudrait allouer des ressources [aux vendeuse·eur·s] pour les soutenir... des ressources comme l'aide monétaire, des formations au développement des petites entreprises, des formations à la gestion financière. Beaucoup de ces ressources doivent être investies dans ces communautés pour aller de l'avant. » — Mohammed Attia, directeur SVP (Street Vendor Project), Ville de New York*

## Récupératrice-eur-s de matériaux (RDM)

DEMANDES ET REVENDEICATIONS EN TERMES DE POLITIQUES
Reconnaissance des RDM en tant que travailleuse-eur-s essentiels, qui fournissent des services de collecte et de recyclage des déchets, contribuant ainsi à l'assainissement des villes et à la réduction des émissions de carbone
Réformes et mise en œuvre des lois afin de protéger et de réglementer le rôle des RDM dans la chaîne de recyclage
Droit aux déchets et droit de soumissionner en vue d'obtenir des contrats de gestion des déchets solides
Mise à disposition d'espaces, d'entrepôts et d'équipements facilitant le transport, le stockage, le tri, le fardelage et le traitement des matériaux récupérés
Harcèlement et confiscation des marchandises en moins
Prix équitables des services de collecte et de recyclage des déchets et des matériaux valorisables
Soutien aux organisations porte-parole des RDM
Services de soutien aux RDM
Reconnaître les RDM comme des prestataires de services devant bénéficier de contrats, de salaires, de sécurité sociale, d'uniformes et d'EPI

*« Nous, les récupératrices de matériaux, avons l'habitude de trier les matériaux le long des routes, mais la police ne nous permet plus de le faire aujourd'hui. Nous vivons dans de petites maisons situées dans des voisinages surpeuplés, et les rues sont si étroites que nous ne pouvons pas nous y asseoir et faire notre travail. Si une récupératrice laisse devant sa maison un sac plein de matériaux, la police ou les agents de la ville viendront le prendre. Notre gouvernement fait construire de grands parcs de stationnement, mais ne fournit aux récupératrices de matériaux aucun endroit pour les trier. Le gouvernement doit nous fournir un espace de travail comme il en a fait à tout le monde. » – récupératrice de matériaux leader au sein de la SEWA, Ahmedabad*

# ANNEXE : PLATEFORM DES DEMANDES ET REVENDICATIONS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEUSE·EUR·S EN MILIEU URBAIN (BANGKOK, ACCRA, NEW YORK)

## PLATEFORME DES DEMANDES ET REVENDICATIONS : FÉDÉRATION DES TRAVAILLEUSE·EUR·S DE L'INFORMEL DE LA THAÏLANDE

### 1. Reprise du travail et de l'emploi

#### 1.1. Création d'un fonds des travailleurs informels :

- 1.1.1. Accord de prêts individuels, de 50 000 à 300 000 THB, sans intérêt ni garant, pour que les TDI reprennent leur activité
- 1.1.2. Octroi de subventions de 100 000 à 1 million THB aux groupes ou coopératives de travailleuse·eur·s inscrits du secteur informel

#### 1.2. Fonds de promotion des TAD :

- 1.2.1. Accord de prêts individuels, de 50 000 à 300 000 THB, sans intérêt ni garant, pour que les TAD en viennent à reprendre leur activité
- 1.2.2. Soutien aux subventions de 100 000 à 1 million THB en faveur des groupes producteurs enregistrés

#### 1.3. Droit de travailler dans l'espace public : « Redonnez le trottoir » aux VDR et aux chauffeurs de moto-taxi qui ont été évincés par des politiques anti-travailleurs, mesure qui les aidera à retourner sur leur lieu de travail d'origine

#### 1.4. Garantie d'emploi : Garantie à tous les travailleuse·eur·s de 10 jours de travail par mois, au salaire minimum, dans divers domaines : services d'urgence tels que l'aide à la prise en charge des enfants, des personnes âgées et des personnes déficientes ; travaux publics tels que l'amélioration des infrastructures civiques ; soutien administratif auprès des organismes publics, des écoles ou des établissements de santé ; services « verts », tels que la rénovation des habitations et la restauration des écosystèmes pour atténuer le changement climatique et faire que l'on s'y adapte

#### 1.5. Prestations compensatoires pour l'emploi : Versement aux PME (petites et moyennes entreprises) touchées par la pandémie une quote-part pour garantir aux travailleuse·eur·s la moitié de leur salaire normal et éviter qu'ils ne deviennent des TDI

#### 1.6. Quota de biens et services fournis par les TDI : Mise en place d'un quota pour que tous les paliers de gouvernement se fournissent en biens et services d'au moins 30 % auprès des TDI touchés par la COVID-19

#### 1.7. Développement de plateformes commerciales : Aide aux TDI leur permettant de commercialiser leurs biens et services afin d'accroître leur compétitivité



- 1.8. **Égalité dans l'élaboration des politiques** : Garantie que les politiques économiques de soutien aux TDI englobent tous les secteurs de travail ou métier non formalisés

## **2. Formation et développement des compétences au service de l'économie post-COVID**

**2.1 Amélioration des compétences en soins** : Offre à l'endroit des TDI de formations et de certification professionnelle, les incitant à relever leurs capacités et leur rémunération, par exemple, en tant que prestataires de soins qualifiés pour enfants, personnes âgées et personnes handicapées

**2.2 Amélioration des compétences en technologie et marketing** : Offre de formations en technologie, y compris de programmes axés sur la vente et le marketing en ligne

**2.3 Formation gratuite et rémunérée** : Toutes les formations devraient être gratuites, s'accompagner d'allocations équivalentes au salaire minimum, de repas et de moyens de transport, rapprocher les TDI ou améliorer directement leur modèle d'entreprise

## **3. Équité en matière de sécurité sociale**

**3.1 Assurance chômage pour tous** : Garantie que les travailleurs inscrits à l'article 40 de la sécurité sociale ont droit aux allocations de chômage

**3.2. Égalité en matière de sécurité sociale** : Réforme de la sécurité sociale de sorte à garantir à tous les inscrits au titre des articles 33, 39 et 40 les mêmes prestations ; réforme de la sécurité sociale pour en faire une agence indépendante dont l'organe directeur comprend des travailleuse-eur-s et où les travailleuse-eur-s inscrits en vertu des articles 33, 39 et 40 sont représentés à parts égales

**4. Participation des parties prenantes** : Pour chacune des demandes-actions (1 à 3) mentionnées ci-dessus, il convient de garantir la participation et le suivi de la FIT, de la société civile et des universitaires afin de s'assurer que le processus de mise en œuvre est efficace et efficient.

## **PLATEFORME DES DEMANDES ET REVENDICATIONS (ACCRA) : ASSOCIATION DES RÉCUPÉRATEURS DES DÉCHETS DANS LA DÉCHARGE KPONE, ASSOCIATION DES MARCHÉS DE LA RÉGION DU GRAND ACCRA (GAMA), ASSOCIATION DES VENDEURS INFORMELS DU GHANA (IHVAG), ASSOCIATION DE LA JEUNEUSSE KAYAYEI**

Le gouvernement national et les instances locales doivent **agir** maintenant en soutien à la main-d'œuvre informelle d'Accra.

Tous les secteurs tireraient bien avantage des mesures suivantes :

- **Garantie de l'accès universel à la protection sociale** : Tous les TDI, dont la situation précaire rend nécessaire l'accès à la protection sociale (soins de santé, garde d'enfants et sécurité des revenus), savent qu'elle préviendra ou atténuera non seulement les risques pesant sur leurs revenus, mais les protégera en les aidant à s'adapter aux suites d'un événement ou d'un choc comme la COVID-19. Bien entendu, la mise en place d'un système global de protection sociale peut prendre du temps, mais le gouvernement pourrait prendre au plus tôt des mesures dans ce sens selon les modalités suivantes :
  - Le Conseil national des petites industries (NBSSI) devrait apporter aux TDI, par l'extension des subventions monétaires et de l'aide alimentaire, un soutien immédiat en compensation des pertes massives de revenus.
  - Le ministère de la Parité et de la Protection sociale devrait élargir aux TDI, ainsi qu'aux autres groupes vulnérables en milieu urbain, le programme LEAP, et ce, à titre permanent.
  - Le secrétariat du NHIS (Régime national d'assurance-maladie), qui relève du ministère de la Santé, devrait supprimer tous les obstacles financiers et administratifs à la participation en ce sens que l'inscription au NHIS, pour tous les TDI, devrait être gratuite et simple.
  - Le soutien du gouvernement à la mise en place de garderies supplémentaires de meilleure qualité sur la place des marchés et aux alentours, au service des travailleuses de l'informel, devrait faire partie de la nouvelle Politique de prise en charge et de développement de la petite enfance.
- **Création d'un registre de TDI** : Le manque de données sur l'effectif informel et les autres groupes vulnérables a, lors du confinement, constitué un obstacle majeur à leur en prise immédiate. Si bien que, lorsque l'aide était offerte, elle avait souvent un caractère improvisé et n'atteignait pas souvent celles et ceux qui en avaient le plus besoin. Dans la mesure où ils se trouvent inscrits dans une base de données régulièrement tenue à jour, les TDI et les autres groupes vulnérables pourraient bénéficier de mesures d'aide pendant et au-delà des périodes de crise.
- **Fourniture d'une aide immédiate, dérogée des exigences onéreuses** : L'aide offerte dans le cadre du dispositif de relance (PAC) s'accompagne de conditions, notamment le NIF et le certificat d'enregistrement de l'entreprise et des formulaires à remplir en ligne, qui ont pour effet pratique d'exclure les TDI, alors qu'ils devraient être autorisés à demander des allocations monétaires, et non des crédits, en personne, sans se soumettre à des exigences porteuses d'exclusion.

- **Amélioration de la santé et sécurité au travail** : Les TDI, pour avoir accès à l'EPI, doivent bénéficier du soutien. D'autre part, les administrations municipales doivent investir dans les infrastructures des lieux de travail pour y améliorer la ventilation et l'assainissement, ainsi que la sécurité globale de l'environnement de travail.
- **Engagement à ne pas nuire** : Tous les paliers de gouvernement doivent s'engager à renoncer aux mesures qui viennent amplifier la vulnérabilité des TDI et qui portent atteinte souvent à leurs droits. Cet engagement devrait les voir, entre autres, mettre fin aux expulsions (y compris du lieu de travail ou du domicile) et au harcèlement, aux confiscations et aux amendes par les groupes de travail de l'Assemblée métropolitaine d'Accra (AMA). En cas de délocalisations sont absolument nécessaires, l'AMA doit se concerter avec les organisations de travailleuse-eur-s pour trouver des substituts, des emplacements du travail et du commerce acceptables et adaptés. En outre, les femmes, travailleuses de l'informel, faute d'accès aux services de garde d'enfants, ne doivent pas se voir harcelées pour avoir amené des enfants au marché.
- **Législation de soutien favorisant la dépenalisation et la promotion des moyens de subsistance informels** : La transition progressive des TDI vers l'économie formelle peut se faire par la voie d'une législation qui, étant favorable, les reconnaît comme des acteurs économiques légitimes et concourt à la fois à la promotion et au soutien de leur travail plutôt que de le pénaliser (voir à ce propos les recommandations sectorielles ci-dessous).
- **Intégration des TDI, au travers de leurs organisations, en tant que partenaires, aux mesures de redressement** : À l'initiative du gouvernement, les TDI et leurs organisations devraient participer en tant que parties prenantes majeures à toutes les instances décisionnelles touchant à leur travail, notamment par leur représentation au sein des groupes de travail ou des comités chargés du redressement et des politiques de protection sociale telles que l'extension des transferts monétaires, l'inscription, les soins de santé et la garde d'enfants.

Comme l'a montré cette étude, les différents secteurs de l'économie informelle ont été touchés de diverses manières, si bien que des approches par secteur sont nécessaires en plus des mesures générales énumérées ci-dessus.

**Kayayei** : De tous les secteurs abordés dans cette étude, les kayayei (porteuses de charges sur la tête), déjà les plus vulnérables pré-crise, les plus durement touchées par la crise, ont vu leurs revenus baisser encore plus au point que beaucoup ont du mal à satisfaire leurs besoins de base. Le ministère de la Parité et les services compétents des municipalités doivent agir maintenant pour :

- mettre en place dans les quartiers commerciaux centraux, lorsque les écoles sont en congé, des services de garde d'enfants provisoires;
- faire accompagner les organisations de kayayei de travailleuses sociales spécialisées en soutien dans les domaines suivants :
  - Accès à des bourses d'études en faveur des kayayei afin qu'elles puissent poursuivre leurs études, si elles le souhaitent
  - Orientation des femmes enceintes vers les services d'aide et de soins prénataux appropriés

- Soutien aux kayayei pour qu'elles puissent faire inscrire leurs enfants à l'école
- fournir aux kayayei un soutien aux moyens de subsistance sous forme de :
  - Formation aux compétences dans des domaines de subsistance de rechange
  - Accès au capital pour démarrer une nouvelle activité de subsistance

**Vendeuse-eur-s de rue :** Comme cette étude l'a montré, les VDR, exclus de fait du programme de soutien aux petites et micro-entreprises conçu dans le cadre du PAC, se sont efforcées dans le même temps pour reprendre leur activité dans un contexte caractérisé par la morosité de la demande et des réglementations confuses et contradictoires concernant les lieux et les heures où le commerce leur est autorisé. Depuis des années, les organisations de VDR, telles que l'Association des marchand-e-s ambulant-e-s et des vendeuse-eur-s non formalisés du Ghana (IHVAG), réclament un cadre réglementaire, simple et clair, qui soutiendrait le travail dans l'espace public, plutôt que de le pénaliser, ce qui serait bénéfique tant pour les vendeuse-eur-s que pour les piétons. Aujourd'hui, faute de réglementations claires et favorables, les vendeuse-eur-s risquent de ne pas se remettre de cette crise. Dans ces conditions, le NBSSI, les services des conseils municipaux concernés et le ministère des Collectivités locales et du Développement rural devraient agir dès maintenant pour :

- apporter un soutien à la reconstitution du capital en donnant accès à des aides aux petites entreprises, notamment des prêts sans intérêt ;
- fournir de l'EPI et des directives claires en matière de santé et de sécurité, tout en permettant aux vendeuse-eur-s de travailler sans harcèlement de la part des autorités ;
- développer, les marchés pour créer de l'espace à l'intention des vendeuse-eur-s ;
- réviser les règlements actuels sur la vente, et ce, en collaboration avec les organisations représentatives des VDR, afin de créer un cadre réglementaire plus favorable et plus efficace.

**Vendeuse-eur-s de marché :** Comme leurs homologues de rue, les VDM n'ont pas bénéficié de l'aide aux petites entreprises et, pire encore, gagnent une fraction des revenus d'avant la crise, en raison de la faiblesse persistante de la demande des clients, sans compter, dans de nombreux cas, les dettes liées à l'étal de marché, les besoins de capitaux, les péages et les redevances qui s'accumulent. Dès lors, le NBSSI, les services des conseils municipaux concernés et le ministère des Collectivités locales et du Développement rural devraient agir dès pour :

- apporter un soutien à la reconstitution du capital en donnant accès à des aides aux petites entreprises, notamment des prêts sans intérêt ;
- mettre en place un moratoire absolu sur les loyers pour les étals de marché, ainsi que la suppression des péages et des redevances.

**Récupératrice-eur-s de matériaux :** Détournant les produits recyclables des décharges débordantes, les RDM ont, pendant la crise, assuré des services environnementaux à la région du Grand Accra, sans aide ni soutien du gouvernement en compensation de leurs services. Dans le même temps, leurs chaînes d'approvisionnement ont été mises à rude épreuve, au point de se rompre pendant la crise, du fait que les acheteurs ont cessé d'acheter des matériaux ou les achètent à des prix très bas. Le gouvernement national devrait prendre dès maintenant des mesures qui consistent en ceci :

- offrir des incitations fiscales aux entreprises de recyclage afin de stimuler la demande de produits recyclables ;
- élaborer une Politique de responsabilité élargie des producteurs qui, parce qu'elle favorise l'intégration et la formalisation du secteur informel des déchets, finance intégralement la collecte des déchets et des ordures chez tous les résidents, y compris dans les quartiers défavorisés mal desservis et comprend des prescriptions relatives à la teneur minimale en matière recyclée à l'endroit des producteurs ;
- coordonner avec les administrations municipales et les soutenir pour assurer une couverture complète des services de collecte des déchets, y compris et surtout dans les communautés défavorisées, et faciliter le passage des RDM de l'économie informelle à l'économie formelle en offrant des contrats, des installations de récupération des matériaux et des tricycles propices à la collecte des déchets à domicile ;
- fournir de l'EPI pour se protéger contre une exposition constante aux déchets contaminés ;
- établir, en collaboration avec les municipalités, les organisations de récupérateurs de matériaux non formalisés et leurs alliés, un cadre politique clair en vue d'intégrer le secteur informel des déchets et qui énonce des stratégies de cette intégration ainsi que des mécanismes de financement ;
- s'assurer que toute restriction à l'accès public aux matériaux, y compris par la clôture des décharges et des programmes de séparation à la source, devrait invoquer un cadre de responsabilisation relatif au maintien des moyens de subsistance des TDI, qui perdent l'accès aux matériaux, ce cadre devant être élaboré en collaboration avec les TDI et leurs alliés ;
- s'assurer que la collecte, le traitement et le recyclage des matériaux sont déclarés une catégorie d'emploi officielle et que leur enregistrement à ce titre donne droit à des prestations sociales de l'État ainsi qu'à une habilitation automatique à recevoir des aides d'urgence lors de crises comme celle du COVID-19.

## **DEMANDES ET REVENDEICATIONS (VILLE DE NEW YORK) : STREET VENDOR PROJECT ET SURE WE CAN**

- Adoption immédiate de la législation, Intro 1116, par le Conseil municipal, qui relèverait le plafond des permis de vente d'aliments, mettrait en place une seule agence chargée de l'application de la loi sur la vente, harmonisant ainsi les règlements et ôtant définitivement cette responsabilité à la NYPD, et établirait un comité consultatif multipartite sur la vente
- Adoption de la législation NYS6817A/NYA9782, qui éliminerait tous les plafonds sur les permis ou licences de vente dans l'État de New York
- Adoption de la loi prévoyant le Fonds pour travailleurs exclus (Excluded Workers Fund, NYS8277B/A10414A), qui imposerait aux milliardaires dans l'État de New York un impôt sur la fortune et redistribuerait les recettes aux travailleurs·euses·es exclus d'autres programmes d'aide publique
- Élargissement par les NYC Small Business Services et d'autres organismes d'État des prêts aux petites entreprises et autres services de soutien aux vendeuse·euses·es

- Élargissement de la portée de la loi actuelle de l'État de New York sur les bouteilles, à titre de mesure de relance économique et de protection de l'environnement, comme le veut le projet de loi S2129A du Sénat, en diversifiant les types de contenants couverts par la loi actuelle. À cette proposition, nous souhaitons ajouter deux recommandons, à savoir augmenter 1) la consigne à 10 cents afin de promouvoir le rachat et de rétribuer les canneurs pour leur travail critique de récupération et 2) les frais de manutention à 5 cents pour renforcer l'infrastructure de rachat
- Reconnaître aux canneurs la qualité de parties prenantes dans le système de gestion des déchets urbains de la Ville de New York et les systèmes REP émergents, c'est-à-dire que la ville doit reconnaître les canneurs, quelque 8 000 à 10 000, qui jouent un rôle vital dans l'économie circulaire. Détournant les matières recyclables des décharges et reconduisant les matières valorisables du système de recyclage (financé par les contribuables) vers le système de rachat (financé par les entreprises), cette armée verte non formalisée fait faire à la ville des économies monétaires et contribue à la réalisation des objectifs de zéro déchet. Raison de plus pour que les responsables municipaux et le service d'assainissement (DSNY) se doivent de reconnaître les droits d'accès des canneurs aux conteneurs et aux sacs à ordures, puis de contribuer aux efforts visant à rendre ce travail digne. D'autre part, la législation sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), proposée au niveau de l'État, devrait impliquer les canneurs en tant que parties prenantes.
- La sécurité et la santé des canneurs doivent être préservées : les travailleurs à faible revenu, comme les canneurs, n'ont souvent pas accès à un équipement de protection individuelle (EPI) abordable pour se maintenir en bonne santé, ainsi que leur famille et leur communauté. Pour changer la donne, la Ville de New York doit continuer à fournir à la communauté des canneurs des EPI, ainsi que des services d'éducation et de dépistage, gratuitement, par le biais de son programme NYC Test & Trace Corp. Au-delà de la COVID-19, les décideurs devraient soutenir les efforts visant à rendre la collecte et le tri des récipients consignés moins dangereux pour les canneurs.
- Les efforts de Sure We Can dans la recherche d'un établissement permanent méritent d'être appuyés : la capacité de l'association, en termes d'accueil des canneurs et de défense de leurs droits et de leur bien-être, est menacée par le contrat de location actuel qui se termine dès les premiers mois de 2021. Une allocation du NYC Council Capital Fund (Fonds d'investissement du Conseil de la ville de New York) servirait à créer une fiducie foncière au service de l'association en termes de durabilité et à garantir que Sure We Can demeure un partenaire viable des efforts de la ville pour construire l'économie circulaire et atteindre les objectifs de déchet zéro tout en faisant progresser l'accès aux emplois verts à l'endroit des travailleurs pauvres et marginalisés.



Canada

Ce travail a été effectué à l'aide d'une subvention du Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, Canada (CRDI). Les opinions exprimées ici ne représentent pas nécessairement celles du CRDI ni de son Conseil de Gouverneurs.